

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

le 27 janvier 2025

19 h 00

Hôtel de ville de Dieppe

ORDRE DU JOUR

- 1. Bienvenue et reconnaissance du territoire ancestral traditionnel des Mi'kmaq**
- 2. Mot d'ouverture**
- 3. Annonces par le maire**
- 4. Appel à l'ordre**
- 5. Constatation du quorum par le greffier**
- 6. Déclaration de conflit d'intérêts**
- 7. Adoption de l'ordre du jour**
- 8. Présentations, requêtes et pétitions**
 - 8.1 Demandes de renseignements des membres du conseil - Service régional de Codiac de la GRC**
- 9. Questions du public**
 - 9.1 Personnes présentes**
 - 9.2 Via le téléphone ou le Web**
- 10. Adoption des procès-verbaux**
 - 10.1 Réunion ordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2024**

- 11. **Motions (mémoires) et nominations**
 - 11.1 **Communications**
 - 11.1.1 **Adjudication de marché - fabrication et installation - enseignes de bienvenue**
 - 11.2 **Incendie**
 - 11.2.1 **Achat - véhicule utilitaire sport**
 - 11.3 **Ingénierie**
 - 11.3.1 **Services d'ingénierie - conception - ruelle des Trotteurs**
 - 11.4 **Opérations et vie communautaire**
 - 11.4.1 **Expropriation - terrains Pointe-aux-Renards**
 - 11.5 **Planification et développement**
 - 11.5.1 **Recommandation du CCU - plan provisoire - lotissement rue Thomas**
- 12. **Arrêtés municipaux**
- 13. **Avis de motions**
 - 13.1 **Arrêté A-8 (2025) concernant un régime de retraite pour les employés de la Ville de Dieppe**
- 14. **Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil**
- 15. **Levée de la réunion**

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 11.1.1.
Titre: Adjudication de marché - fabrication et installation - enseignes de bienvenue
Date: le 27 janvier 2025

Que le conseil adjuge le marché visant le projet intitulé « CMN 1001 – Enseignes de bienvenue » à *Hansen Signs*, au coût de 120 960,50 \$ (plus TVH) et autorise que cette dépense soit prélevée sur le compte no 1-2-60-12-2855 (Budget de fonctionnement général – signalisation – ville).

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 11.2.1.
Titre: Achat - véhicule utilitaire sport
Date: le 27 janvier 2025

Que le conseil adjuge le marché visant l'achat d'un véhicule utilitaire sport (VUS), modèle Chevrolet Tahoe 2025, pour le Service d'incendie à *Lounsbury Automotive Limited*, au coût de 72 074,32 \$ (plus TVH), selon sa proposition en date du 17 décembre 2024, autorise l'achat d'équipement pour ledit VUS, au coût estimé de 44 475,15 \$ (plus TVH), et autorise en plus que ces dépenses soient prélevées sur le compte no 3-3-20-12-7902 (Budget d'immobilisation général – achat d'équipement général – incendie).

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 11.3.1.
Titre: Services d'ingénierie - conception - ruelle des Trotteurs
Date: le 27 janvier 2025

Que le conseil autorise *Englobe Corp* à entreprendre les services d'ingénierie en vue du projet intitulé « Construction - ruelle des Trotteurs », au coût de 110 000 \$ (plus TVH), et autorise en plus que cette dépense soit prélevée sur le compte no 3-3-35-58-7681 (Budget d'immobilisation général – construction - ruelle des Trotteurs) et sur le compte no 4-3-90-58-7681 (Budget d'immobilisation d'eau et d'égout – construction - ruelle des Trotteurs).

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 11.4.1.
Titre: Expropriation - terrains Pointe-aux-Renards
Date: le 27 janvier 2025

Que le conseil, ayant reçu et étudié le rapport daté le 30 novembre 2024 du commissaire consultatif de l'expropriation, Maître François Carrier, lequel rapport fut reçu par la Ville de Dieppe le 13 janvier 2025, confirme son Avis d'intention d'exproprier, et qu'un Avis d'expropriation soit émis relativement aux biens-fonds décrits dans l'Avis déposé le 28 juin 2024 au bureau d'enregistrement foncier du Nouveau-Brunswick sous le numéro 45090413.

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 11.5.1.
Titre: Recommandation du CCU - plan provisoire - lotissement rue Thomas
Date: le 27 janvier 2025

Que le conseil accepte la recommandation du Comité consultatif en matière d'urbanisme visant l'acceptation du plan provisoire du lotissement rue Thomas, lequel prévoit l'emplacement et le nom des rues Thomas, Blanchard, Danny, Devarenne et des Pommiers.